AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www.africa-union.org

CP11386

CONSEIL EXECUTIF
Vingt-quatrième session ordinaire
21 - 28 janvier 2014
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/802(XXIV) iv
Original : Anglais

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES ACTIVITES DE COOPERATION MULTILATERALE

RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LES ACTIVITES DE COOPERATION MULTILATERALE

INTRODUCTION

1. Au cours de la période considérée, le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale, présidé par S.E. M. Ahmat Awad Sakine, Ambassadeur de la République du Tchad, a tenu plusieurs réunions consacrées principalement à la préparation du cinquième Sommet de la TICAD, du troisième Sommet Afrique- Monde arabe et du deuxième Sommet Afrique-Turquie.

2. Le Sous-comité, en collaboration avec le Comité de suivi sur le dialogue Afrique-UE, a également examiné l'état des préparatifs du Sommet Afrique-UE qui se tiendra en avril 2014 à Bruxelles.

3. Le Sous-comité a, en outre, examiné les questions relatives au partenariat Afrique-Amérique du Sud, au Forum sur la coopération Afrique-Chine (FOCAC) et au Forum sur le partenariat Afrique-Inde.

A. Sommet de la TICAD V

4. Le Sommet de la TICAD V s'est tenu du 1er au 3 juin 2013 à Yokohama (Japon). Le Sous-comité sur la coopération multilatérale a joué un rôle important dans les préparatifs du Sommet qui avait pour thème *«Main dans la main avec une* Afrique *plus* dynamique*»*. Les principaux résultats du Sommet se résument en l'adoption de la Déclaration de la TICAD V et du Plan d'action de Yokohama qui couvre les cinq prochaines années (2013-2018). Une matrice de mise en œuvre est jointe au Plan d'action ; elle devra être remplie par les coorganisateurs de la TICAD conformément aux critères convenus dont le suivant : ne pourront figurer dans le Plan d'action que les activités ayant un impact continental ou régional.

5. Au cours de la réunion ministérielle de la TICAD V qui se tiendra en mai 2014 au Cameroun, le Plan d'action sera finalisé en vue de la mise en œuvre. Le NEPAD sera pleinement impliqué dans le processus de la mise en œuvre.

6. À cet égard, il est recommandé que :

- la Déclaration de Yokohama et le Plan d'action de la TICAD V adoptés par le Sommet de la TICAD V soient approuvés par les organes exécutifs de l'Union africaine;

- la mise en œuvre du Plan d'action soit suivie de près, en collaboration avec les coorganisateurs, le COREP et les autres parties prenantes, et

- les préparatifs nécessaires de la prochaine réunion ministérielle qui se tiendra au Cameroun soient effectués en collaboration avec le pays hôte.

B. Partenariat Afrique–Monde arabe

7. Le troisième Sommet Afrique-Monde arabe s'est tenu les 19 et 20 novembre 2013 à Koweït City (Koweït) sous le thème : «Partenaires dans le développement et l'investissement ». Le Sommet a été précédé par les réunions des hauts fonctionnaires et du Conseil conjoint Afrique-Monde arabe des ministres des Affaires étrangères, tenues respectivement les 14 et 15 novembre 2013 et le 17 novembre 2013, au Koweït. Dans le cadre du processus préparatoire de cet important Sommet, quatre réunions du Comité de coordination des partenariats Afrique – Monde arabe, trois réunions consultatives intersecrétariats et deux réunions de l'équipe de rédaction conjointe ont été organisées à Addis-Abeba, au Caire et au Koweït entre octobre 2012 et novembre 2013. Le Sous-comité a donné toutes les orientations politiques nécessaires à ces réunions qui ont assuré l'organisation et le succès du Sommet.

8. Le troisième Sommet Afrique–Monde arabe a suivi la mise en œuvre de la Stratégie du partenariat Afrique-Monde arabe et du Plan d'action conjoint 2011-2016 adoptés par le deuxième Sommet Afrique-Monde arabe tenu en Libye en octobre 2010, en prenant connaissance du rapport d'activité conjoint de la Présidente de la Commission et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui couvrait la période allant d'octobre 2010 à octobre 2013 et a discuté de la voie à suivre.

9. Contrairement aux deux précédents Sommets, le troisième Sommet a mis l'accent sur des questions plus concrètes et pratiques susceptibles de donner des résultats significatifs. À cet égard, il a exploré les voies et moyens d'élargir la coopération entre les deux parties dans les domaines de la migration, du commerce et de l'investissement. Il a également décidé de créer un mécanisme de financement conjoint Afrique-Monde arabe pour financer des projets et programmes conjoints et demandé à la Commission et au Secrétariat général de la Ligue des États arabes de mettre au point les spécificités.

10. Il a également approuvé les activités proposées visant à renforcer la capacité institutionnelle en vue de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint 2011-2016 du partenariat Afrique–Monde arabe. Les activités ont porté sur la vulgarisation de la Stratégie du partenariat Afrique–Monde arabe, la rationalisation du Plan d'action conjoint Afrique–Monde arabe, le renforcement du rôle et de la participation des secteurs privés africains et arabes et de la société civile dans le processus du partenariat et le renforcement des mécanismes conjoints spécifiques en vue de la mise en œuvre efficace du Plan d'action. Ces activités seront réalisées entre 2014 et 2016.

11. À l'issue de ses travaux, le Sommet a approuvé huit résolutions, la Déclaration du Koweït et un communiqué sur la Palestine. Les résolutions ont porté sur le rapport d'activité conjoint de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et sur les mesures proposées pour

renforcer la capacité institutionnelle pour la mise en œuvre du plan d'action conjoint Afrique – Monde arabe 2011-2016, la rationalisation de la mise en œuvre et les mécanismes de suivi du Partenariat Afrique – Monde arabe, la deuxième réunion ministérielle conjointe Afrique- Monde arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire tenue le 2 octobre 2013 à Riyad (Arabie Saoudite), le renforcement du partenariat Afrique–Monde arabe sur les migrations, l'Institut Afro-Arabe pour la culture et les études stratégiques (AACI), la mise en place d'un mécanisme de coordination de financement conjoint Afrique–Monde arabe, le Forum économique Afrique-Monde arabe et les date et lieu du quatrième Sommet Afrique–Monde arabe. La déclaration résumait les positions communes des deux parties sur les questions majeures relavant de la politique, de la paix et de la sécurité, du commerce, de l'économie, et les questions sociales et culturelles d'importance régionale et mondiale, tandis que le communiqué sur la Palestine réaffirmait le plein appui des pays africains et arabes à la lutte du peuple palestinien.

12. En ce qui concerne le lieu où se tiendra le quatrième Sommet Afrique-Monde arabe, le Sous-comité note que la Guinée équatoriale a proposé d'accueillir ce Sommet en 2016.

13. À cet égard, il est recommandé que :

- la Déclaration de Koweït et les huit résolutions adoptées par le troisième Sommet Afrique–Monde arabe soient approuvées ;
- les consultations se poursuivent pour identifier le pays qui accueillera le quatrième Sommet Afrique–Monde arabe ; et
- les deux parties prennent des mesures pour mettre en œuvre des projets concrets basés sur les résultats du Sommet.

C. Partenariat Afrique-Turquie

14. Le Sous-comité a également tenu un certain nombre de réunions pour discuter des préparatifs du deuxième Sommet Afrique-Turquie qui était prévu en octobre 2013 en Guinée équatoriale et qui, malheureusement n'a pas eu lieu. Par la suite, la Commission, à la demande du COREP, a présenté un rapport de la situation au Sous-comité qui a indiqué, entre autres, que les projets convenus dans le cadre de l'actuel plan d'action adopté en 2008 lors du premier Sommet Afrique-Turquie n'ont pas été mis en œuvre jusqu'à présent. Il convient de rappeler que la partie africaine a soumis à la partie turque six projets dans le cadre des seize piliers convenus que contient le Plan d'action.

15. Dans le cadre de préparatifs efficaces du prochain Sommet, le Sous-comité a demandé à la Commission, en collaboration avec la partie turque, d'organiser une réunion conjointe des hauts fonctionnaires qui conviendra d'une feuille de route pour le Sommet de 2014.

16. À cet égard, le Sous-comité recommande que le Sommet se tienne en novembre 2014.

D. Partenariat Afrique-Amérique du Sud (ASA)

17. Dans le cadre du suivi du troisième Sommet Afrique -Amérique du Sud tenu en février 2013 à Malabo (Guinée équatoriale), une réunion a été convoquée en juin 2013 à Caracas (Venezuela) par la partie sud-américaine. Cette réunion a été suivie en septembre 2013 par des consultations en marge de la soixante-sixième Assemblée générales des Nations Unies. Toutefois, la partie africaine, représentée par le COREP dont le rôle est de coordonner les partenariats stratégiques de l'Afrique, ne participait pas à cette réunion. En conséquence, la partie africaine a décidé que ces deux réunions ainsi que leurs résultats seraient déclarés nuls et non avenus.

18. Il convient de rappeler que le Nigeria en tant que coordonnateur pour la partie africaine a travaillé autant que possible en étroite collaboration avec l'équipe sud-américaine et a tenu le Sous-comité continuellement informé par des notes verbales. Cependant, des difficultés ont surgi du fait que la partie sud-américaine n'avait pas une position unifiée.

19. Il convient de noter que la réunion conjointe du groupe de travail ad hoc mis en place par le troisième Sommet ASA, qui était chargé d'élaborer le mécanisme financier ASA dans un intervalle de six mois, n'a pas encore rempli son mandat jusqu'aujourd'hui. À cet égard, le Sous-comité recommande ce qui suit :

20. Les deux parties doivent :

- finaliser les consultations en vue de mettre en place un mécanisme et un Fonds conjoints de financement ASA pour la mise en œuvre de projets spécifiques convenus;
- mettre en œuvre des projets concrets susceptibles d'être avantageux pour les deux parties, et
- convenir des modalités de fonctionnement du Comité présidentiel stratégique ASA.

E. Partenariat Afrique-UE

21. Il convient de rappeler que la vingt-troisième session du Conseil exécutif tenue du 19 au 23 mai 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie) a instamment demandé à la Commission de l'UA, au Comité de suivi sur le dialogue Afrique - UE et au Sous- comité du COREP sur la coopération multilatérale d'accélérer les préparatifs pour le quatrième Sommet Afrique-UE prévu en avril 2014 à Bruxelles (Belgique). (Vide EX.CL/Dec.770 (XXIII))

22. En dépit de la décision qui précède, ce n'est que récemment que le Sous-Comité a pu participer au dialogue Afrique - UE à la suite de deux réunions qu'il a eues avec le Comité de suivi en décembre 2013.

23. Lors de ces deux réunions, le document sur la position de l'Afrique sur la restructuration du dialogue Afrique - UE élaboré à Zanzibar (Tanzanie) en juin 2013 a été revu et un document de synthèse révisé a été présenté au COREP pour examen et adoption.

24. En conséquence, le COREP a approuvé le thème suivant proposé «Investir pour la prospérité et la paix du peuple» et convenu que le Sommet se tienne du 1er au 3 avril 2014 à Bruxelles (Belgique). Le COREP a également demandé au Sous-comité et au Comité de suivi d'examiner d'autres aspects du document sur la position de l'Afrique, y compris les domaines prioritaires, les arrangements institutionnels /architecturaux, le mécanisme de financement de la stratégie commune et toutes les autres questions relatives aux préparatifs du Sommet et de soumettre une nouvelle fois le document pour adoption. En conséquence, le projet final révisé (rev.4) du document de la position africaine sera présenté au COREP.

25. Il est recommandé que la composition 2010 du Comité de suivi du Dialogue Afrique-UE soit maintenue pour représenter le continent au sein du Comité directeur conjoint Afrique-UE pour accélérer les préparatifs du quatrième Sommet Afrique-UE. Toutefois, il est en outre convenu que cette composition sera dissoute après le quatrième Sommet Afrique-UE et qu'une nouvelle composition basée sur la représentation régionale et la rotation prendra le relai.

26. Le Sous- comité recommande en outre ce qui suit :

- approuver le document final révisé sur la position africaine (rev 4) ; et

- demander instamment à la Commission, en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale et le Comité de suivi, d'accélérer les préparatifs du Sommet, y compris la finalisation des documents de travail et finaux.

F. Forum Afrique-Chine

27. S'agissant du partenariat Afrique-Chine, le Sous-Comité du COREP sur la coopération multilatérale, n'a mené aucune activité particulière au cours de la période sous examen. Toutefois, il convient de rappeler que l'Ambassadeur de la République de l'Afrique du Sud, en sa qualité de coprésident du FOCAC, a briefé le Sous-comité sur la dixième réunion des hauts fonctionnaires tenue à Beijing (Chine) en août 2013, dans le cadre du mécanisme de suivi du FOCAC qui mène à la tenue de la sixième conférence ministérielle du FOCAC en 2015 en Afrique du Sud.

28. Le Sous-comité recommande ce qui suit :

- la Commission, en collaboration avec la République d'Afrique du Sud, pays hôte, doit prendre les dispositions logistiques et matérielles nécessaires pour la onzième réunion des hauts fonctionnaires du FOCAC qui se tiendra au cours du deuxième semestre de 2014..

G. Forum Afrique-Corée du Sud

29. À la demande de la partie coréenne, la Commission a présenté, pour financement, des projets dans les domaines de la paix et de la sécurité, des ressources humaines, de la science et de la technologie, de l'économie rurale et de l'agriculture. En conséquence, le 30 décembre 2013, la Commission a signé un Protocole d'accord avec le gouvernement de Corée pour le financement de ces projets au montant de cinq cent mille (500 000) dollars américains. La mise en œuvre des projets commencera dès que la partie coréenne mettra ces fonds à disposition.

30. La Corée a également promis d'accroître son implication dans la mise en œuvre des programmes de l'UA au cours de l'année 2014.

31. À cet égard, il est recommandé que

- la matrice de mise en œuvre du Plan d'action conjoint Afrique-Corée soit élaborée par la Commission, en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale et la partie coréenne avant le 31 mars 2014 ; et qu'une

- réunion d'experts conjointe soit convoquée au cours du premier semestre de 2014 en vue de finaliser cette matrice de mise en œuvre.

H. Partenariat Afrique-Inde

32. Concernant le Partenariat Afrique-Inde et en application de la Décision EX.CL/Dec.770 (XXIII) (i), l'activité majeure réalisée au cours de la période sous examen a été la signature du Plan d'action du Cadre de Coopération amélioré 2011-2014 adopté lors du deuxième Forum du Sommet Afrique –Inde tenu à Addis-Abeba en mai 2011.

33. Cependant, il convient de noter que les consultations se poursuivent encore pour finaliser l'allocation des Instituts qui seront financés par l'Inde.

34. Le Sous-comité recommande ce qui suit :

- se félicite de la signature du Plan d'action 2011-2014 du Cadre amélioré pour la coopération du deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde ;

- note avec préoccupation le retard dans la finalisation des consultations sur les instituts restant à mettre en place en Afrique ;

- appelle les États membres et la Commission de l'UA à finaliser les consultations pour la mise en place des instituts restants ;

- demande aux États membres de l'Union africaine devant abriter ces instituts de veiller au respect du Protocole d'accord signé avec la partie indienne ;

- appelle à la mise en place d'un groupe de travail conjoint pour accélérer la mise en œuvre des programmes et projets contenus dans le Plan d'action en vue de respecter les délais convenus.

PROJET DE
LA POSITION AFRICAINE SUR LA RESTRUCTURATION DU DIALOGUE AFRIQUE-UE
Rev.4

CP11242

LA POSITION AFRICAINE SUR LA RESTRUCTURATION DU DIALOGUE AFRIQUE-UE

(PROJET DE DOCUMENT)

(Rev4)

Décembre 2013

Préambule

Lancé en avril 2000, le dialogue Afrique-UE a mûri et est devenu un partenariat avec l'adoption de la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) lors du Sommet tenu en décembre 2007 à Lisbonne. La Stratégie conjointe est le cadre global des relations entre les deux continents et marque à cet égard, un changement dans leurs relations. La Stratégie est fondée sur les principes de l'unité africaine, de l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, de l'appropriation et de la responsabilité commune ; elle vise à donner un nouvel élan aux relations Afrique-UE en accordant une place plus importante à la dimension politique des relations entre les deux parties. Toutefois, près de sept ans après l'adoption de la Stratégie, le partenariat Afrique-UE suscite encore le scepticisme.

Dans ce contexte, le quatrième Sommet Afrique-UE qui aura lieu au début du mois d'avril 2014 en Belgique, sera l'occasion pour l'Afrique et l'Union européenne de réfléchir sérieusement sur leur partenariat, son contenu, sa valeur ajoutée, et sa mise en œuvre - y compris les défis liés au financement et à l'engagement des parties prenantes, sa pertinence face aux réalités et aux priorités actuelles de l'Afrique ainsi que sur son avenir.

Ayant ceci à l'esprit, la Commission de l'Union africaine (Commission de l'UA) a, en juin 2013, organisé une réunion de réflexion avec les principaux acteurs africains sur la manière dont ils envisagent l'avenir de cette relation. Cette réunion qui a eu lieu du 10 au 13 juin 2013 à Zanzibar, en Tanzanie, a vu la participation des quinze (15) États membres du Comité de suivi du dialogue Afrique-UE, des CER, de la société civile, des départements respectifs de la Commission de l'UA, y compris la Mission permanente de l'UA à Bruxelles. La réunion a entrepris une analyse approfondie de la manière dont leurs activités ont été menées dans le cadre du Plan d'action actuel de la Stratégie commune par le biais d'une analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT), et ont ainsi formulé des recommandations claires sur la voie à suivre. Les recommandations reflètent, sans doute, la prise de conscience par les parties prenantes africaines que le moment est venu de faire bouger les choses si elles veulent bénéficier de ce partenariat de la même manière qu'avec d'autres partenariats.

Une réunion du Comité de suivi sur le dialogue Afrique-UE s'est tenue le 28 juin 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie), au cours de laquelle les États membres sont convenus, à l'unanimité, des priorités clés, des dispositions institutionnelles / architecture de la Stratégie conjointe et ont également procédé à l'examen des mécanismes de financement et de coordination qui pourraient être mises en place pour assurer une stratégie solide et son plan d'action.

Le présent document présente la position de l'Afrique sur le partenariat et son avenir.

Domaines prioritaires

Cette Section présente les propositions de l'Afrique sur les priorités futures du partenariat vis-à-vis des propositions de l'Union européenne.

Domaines prioritaires du partenariat dans le cadre du Plan d'action actuel 2011-203	**Domaines prioritaires du partenariat dans le cadre du prochain Plan d'action 2014-2016. Propositions de l'Afrique**	**Domaines prioritaires du partenariat dans le cadre du prochain Plan d'action 2014-2016. Propositions de l'Union européenne**
1. Paix et sécurité	**1. Paix et sécurité**	1. Paix, démocratie et droits de l'homme
2. Gouvernance et droits de l'homme	**2. Démocratie, bonne gouvernance,** droits de l'homme et coopération culturelle	2. Croissance durable et inclusive
3. Commerce, intégration régionale et infrastructure	**3 Intégration continentale** à travers des projets de développement accéléré des infrastructures, l'énergie, l'industrialisation, l'investissement et la promotion du commerce intra-africain par le secteur privé	3. Questions mondiales
4. OMD	**4 Développement durable et inclusif, et questions émergentes** (telles que les questions mondiales et émergentes dont les négociations sur le changement climatique, l'Agenda de développement post-2015, la production agricole, l'autosuffisance alimentaire, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, les crises financières et la migration et la mobilité)	
5. Énergie	**5 Mise en valeur du capital humain** en mettant l'accent sur la santé, la science et la technologie, les femmes, les jeunes, l'éducation, le développement des compétences, l'eau et l'assainissement	
6. Changement climatique		
7. Migration, mobilité et emploi		
8. Science, Société de l'information et espace		

ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS / ARCHITECTURE

La partie africaine estime qu'il faut une structure claire et gérable. À l'issue des discussions approfondies, la partie africaine a accepté le maintien du Sommet qui continuera de se tenir tous les 3 ans ; les Forums techniques conjoints, tels que les réunions des deux Commissions et les Groupes de travail conjoints qui se sont avérés utiles ; les réunions des organisations de la société civile, du secteur privé, les réunions interparlementaires et autres réunions consultatives organisées sur demande seront également maintenues.

Les seules structures conjointes pour lesquelles des amendements sont proposés sont le dialogue **au niveau ministériel et les groupes d'experts conjoints (GEC)**.

A. Groupes d'experts conjoints (GEC)

Dans le cadre du Plan d'action actuel (2011-2013), le partenariat comporte huit (8) domaines prioritaires et partant huit (8) GEC informels qui ont assuré le suivi de la mise en œuvre des projets/programmes dans chacun des huit (8) domaines thématiques. Le nombre final des domaines prioritaires déterminera aussi le nombre des GEC à maintenir.

La partie européenne veut que les GEC soient dissous et propose des réunions techniques sectorielles entre les institutions/départements des deux parties. Ce qui mettra fin à la participation des États membres. La partie africaine estime que les GEC doivent être maintenus.

Recommandations

La partie africaine estime que les GEC non seulement devraient être maintenus mais également être renforcés et devraient être transformés en forums formels avec un mandat élargi, servant d'organes consultatifs et d'exécution pour les autres structures de la JAES.

La composition des GEC devrait être basée sur le principe de la représentation régionale et la rotation des membres devrait être alignée sur le cycle du Sommet.

B. Réunions au niveau ministériel

Dans le passé, il y avait une Troïka ministérielle au sein de laquelle l'Afrique était représentée par le ministre du pays assurant la présidence de l'Union, le ministre du pays qui a assuré précédemment la présidence de l'Union et la Commission. La partie européenne était représentée par le ministre du pays assurant la présidence de l'UE, le ministre du pays qui a assuré précédemment la présidence de l'UE et la Commission de l'UE. Mais, depuis l'adoption du Traité de Lisbonne, les représentants de la partie

européenne sont remplacés par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Ce qui a créé un déséquilibre dans la composition de la représentation et empêche la tenue du dialogue au niveau ministériel depuis 2010.

La partie africaine et la partie européenne ont convenu de maintenir les réunions au niveau ministériel. Toutefois, le SEAE continuera de représenter la partie européenne qui estime que les réunions ministérielles ne devraient pas être des réunions régulières mais des réunions qui pourraient se tenir en marge des autres grandes rencontres internationales. La partie africaine réitère que les réunions au niveau ministériel se sont avérées utiles dans le passé et que beaucoup de résultats importants du partenariat, tels que la Facilité pour la paix en Afrique, ont été obtenus au cours de ces réunions.

Recommandation

Les réunions au niveau ministériel devraient être renforcées et devraient se tenir chaque année entre les coprésidents des GEC au niveau ministériel.

MECANISMES DE FINANCEMENT DE LA JAES

Le manque de financement est l'une des principales raisons du faible niveau de mise en œuvre du partenariat.

Pour le moment, le budget de la JAES est financé par le Fonds ACP-UE (FED), ce qui empêche d'avoir un budget prévisible et durable.

Recommandation

1. La partie africaine recommande que dans le cadre du Programme panafricain/facilité pour l'intégration, la JAES ait son propre mécanisme de financement. Le Programme panafricain/intégration est un mécanisme de financement que l'UE met en place pour la mise en œuvre de la JAES.

2. L'Afrique et l'Union européenne devraient avoir les mêmes rôles dans la conception et la mise en œuvre de tout mécanisme de financement, y compris le Programme panafricain/facilité pour l'intégration

3. Conformément à la Stratégie conjointe Afrique-Union européenne, l'Afrique et l'UE sont encouragées à apporter des contributions financières pour faciliter la mise en œuvre des projets/programmes du partenariat.

SOMMET

I. Thème du Sommet

Le thème du Sommet tel que convenu par la partie africaine et la partie européenne est : «Investir dans la prospérité des peuples et la paix».

II. Composition du Comité directeur et de l'équipe de rédaction

Dans le cadre de la préparation du 3e Sommet Afrique-UE tenu en Libye en 2010, les membres du Comité de suivi du dialogue Afrique-UE ont représenté l'Afrique au sein du Comité directeur conjoint Afrique-UE[1]. Il convient de rappeler que les activités préparatoires du 3e Sommet Afrique-UE de 2010 que le Comité directeur a exécutées ont été approuvées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, à sa 15e session ordinaire tenue en juillet 2010 à Kampala (Ouganda).

Recommandation

Il est recommandé que l'Afrique applique la même formule qu'en 2010 et charge les membres du Comité de suivi du dialogue Afrique-UE de représenter le continent au sein du Comité directeur conjoint Afrique-UE. Il est en outre recommandé que le Président du Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale et la Commission fassent partie des représentants du continent.

III. Documents finals pour le Sommet:

Le Comité directeur peut faire des propositions concernant les documents de travail et les documents finals. Pour le moment, les propositions faites sont conformes à la pratique et sont les suivantes :

- Déclaration de Bruxelles
- 3e Plan d'action
- Rapport d'activité conjoint

[1] Le Comité directeur a pour mandat de préparer le Sommet et il cessera d'exister dès la fin du Sommet

RAPPORT SUR LE CINQUIÈME SOMMET DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE TOKYO SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (TICAD-V)

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIATel.: (251-11) 5525849 Fax: (251-11) 5525855
Website: www.africa-union.org

CP11329

RAPPORT SUR LE CINQUIÈME SOMMET DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE TOKYO SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (TICAD-V)

1er – 3 juin 2013, Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR LE CINQUIÈME SOMMET DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE TOKYO SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (TICAD-V)

1er – 3 juin 2013, Yokohama (Japon)

INTRODUCTION

1. Il convient de rappeler que le processus de la TICAD a été lancé en 1993, à l'initiative du Gouvernement du Japon. La TICAD était axée sur la coopération bilatérale avec un certain nombre de projets dans différents domaines. Mais, depuis que la Commission de l'Union africaine est passée du statut d'observateur à celui de coorganisateur, elle s'est attachée à porter le processus de la TICAD au-delà de la coopération bilatérale pour l'impliquer dans la mise en œuvre de projets continentaux. Les conclusions de la réunion des hauts fonctionnaires tenue à Ouagadougou du 15 au 17 novembre 2012, indiquent clairement que la partie africaine est parvenue à un consensus, à savoir donner une nouvelle vision au partenariat grâce à une meilleure coordination des actions de l'ensemble des acteurs africains à savoir la Commission de l'Union Africaine et le NEPAD, en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale et le Corps diplomatique africain à Tokyo.

2. La synergie mise en place grâce à cette collaboration conduit à l'élaboration de projets de documents préliminaires qui prennent en compte les priorités de l'Afrique.

3. Grâce aux travaux préparatoires de la réunion ministérielle qui a eu lieu à Addis-Abeba, et aux intenses négociations avec le Japon, le Sommet a permis de réaliser un progrès très important dans le processus de coopération entre l'Afrique et le Japon.

4. Les discussions qui ont eu lieu au cours des différentes sessions du Sommet ont porté sur des thèmes pertinents et d'actualité concernant le développement de l'Afrique, et ont permis aux chefs d'État et de gouvernement de présenter, de manière appropriée, les positions de l'Afrique et de solliciter, en toute confiance, l'appui des différents partenaires présents en faveur de l'Afrique et de ses programmes de développement.

5. Le Sommet a permis à l'Afrique de manifester sa cohésion en parlant d'une seule voix et en faisant valoir ses priorités et sa vision pour l'avenir, et ce, de manière cohérente et uniforme. Le président en exercice, S.E.M. le Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a coprésidé les séances plénières du Sommet avec son homologue, le Premier ministre japonais, et clairement indiqué la position de l'Afrique sur la voie à suivre dans le développement de la coopération afro-japonaise dans le cadre de la TICAD.

6. La Commission, qui était représentée par la Présidente, Dr Dlamini Zuma, accompagnée de trois Commissaires et du Secrétaire exécutif de l'Agence du NEPAD,

a joué un rôle de premier plan en tant que coorganisateur principal, et a mené les négociations avec la partie japonaise et d'autres partenaires.

7. Le secteur privé a pris part au Sommet et a manifesté un intérêt particulier pour l'investissement et le commerce avec l'Afrique. La société civile aussi figurait au nombre des participants.

I. PROJET DE DÉCLARATION DE YOKOHAMA 2013

8. Il convient de rappeler que le Gouvernement japonais avait pris l'initiative de rédiger les documents initiaux du Sommet, un projet de déclaration, et un projet de plan d'action. L'Union africaine a formulé ses observations et élaboré un projet de déclaration consolidé en tenant compte des observations formulées par le Corps diplomatique africain à Tokyo, l'Agence du NEPAD et les autres coorganisateurs.

9. L'Union africaine a réintroduit tous les éléments qui avaient été omis par la partie japonaise dans le projet de texte de déclaration de Yokohama et du Plan d'action 2013-2017, en particulier les programmes phares de l'Union africaine, à savoir le CAADP, le PIDA, l'AIDA, ainsi que le rôle de la Commission de l'UA en tant que coorganisateur du processus de la TICAD.

10. Les coorganisateurs, à l'exception du Japon, ont décidé de supprimer la nouvelle proposition japonaise : « *Stratégie pour une croissance à faible émission de carbone et pour un développement résilient au changement climatique* ».

11. La partie africaine a souligné la nécessité de poursuivre les consultations avec les organes techniques concernés au sein de la Commission de l'UA, de l'AMCEN et des autres organes de l'Union africaine.

12. La réunion ministérielle tenue les 15 et 16 mars 2013 à Addis-Abeba, a adopté une position commune sur le projet de déclaration après avoir aplani les divergences qui perduraient entre les parties japonaise et africaine sur les questions suivantes :

(i) Mécanisme de suivi

13. La Commission de l'Union africaine, en tant que coorganisateur, a demandé que son rôle soit reconnu dans le Mécanisme de suivi et qu'il soit mis en place un secrétariat conjoint. Après des discussions approfondies, la partie japonaise a accepté la proposition de la partie africaine. Par souci de concision et pour respecter la nature politique du projet de déclaration, il a été décidé que le Mécanisme de suivi soit pris en compte dans le projet de Plan d'action, tel que formulé par la partie africaine.

(ii) Principe de rotation

14. La proposition de la partie africaine d'appliquer le principe de rotation pour la tenue des réunions de la TICAD, y compris les sommets, conformément aux pratiques et règles régissant la gestion des partenariats stratégiques de l'Union africaine, a suscité des objections de la partie japonaise qui insistait sur le maintien du statu quo en faisant valoir que la TICAD, selon elle, était une conférence internationale organisée par le Japon pour l'Afrique et qu'elle n'avait pas observé les critères habituels en matière de partenariat.

15. Après de longues discussions, le Japon a accepté, non sans une certaine réticence, la proposition de l'Union africaine d'appliquer le principe de rotation pour toutes les réunions, y compris les Sommets.

II. PROJET DE PLAN D'ACTION

16. Le projet de Plan d'action a été examiné pour l'aligner sur le projet de déclaration. Le projet préliminaire a été élaboré par la partie japonaise et enrichi par les départements techniques de la Commission de l'UA, le Corps diplomatique africain à Tokyo, l'Agence du NEPAD et les coorganisateurs, avec des propositions spécifiques dans les différents domaines de coopération.

17. Les domaines de coopération convenus dans le projet de Plan d'action sont les suivants :

(i) la promotion de la croissance économique;

(ii) l'accélération du développement des infrastructures et le renforcement des capacités ;

(iii) le renforcement des capacités des agriculteurs en tant que principaux acteurs du développement économique ;

(iv) l'édification d'une société inclusive pour la croissance;

(v) la consolidation de la paix, de la stabilité, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

III. PROGRÈS

18. À cette occasion, le Gouvernement japonais a confirmé sa volonté de fournir une aide accrue à l'Afrique tout en accordant une attention particulière aux deux domaines ci-après :

i) le renforcement de la croissance de l'Afrique à travers le commerce et l'investissement par le secteur privé ;

ii) la promotion de la «sécurité humaine » à travers un programme d'aide du Gouvernement japonais.

19. L'enveloppe globale prévue à cet effet, dont le montant se chiffre environ à 32 milliards de dollars sur les cinq (5) prochaines années, y compris 14 milliards au titre de l'aide publique au développement (APD), est répartie entre les secteurs comme suit: Commerce et de l'Industrie (2 millions de dollars), Infrastructure (605 millions de dollars), Ressources humaines (renforcement des capacités de 30 000 personnes), Science et de Technologie, Environnement et Changement climatique (2 millions de dollars), Éducation et Genre, Santé (0,5 million de dollars), etc.

20. Cette enveloppe, qui est considérable, est ventilée sous forme d'une matrice, dont également des contributions d'autres partenaires et des différentes organisations internationales qui fournissent un soutien à la mise en œuvre du programme du NEPAD.

21. La Déclaration adoptée par la Conférence ministérielle a été approuvée sans amendements par le Sommet, y compris les principes de rotation et de la mise en place d'un Secrétariat conjoint.

22. Après consolidation au moyen de mesures et de programmes plus détaillés, le Plan d'action a également été adopté.

23. Lors du Sommet, la Commission a non seulement renforcé sa position en tant que coorganisateur, mais aussi en tant qu'acteur clé dans la mise en œuvre des politiques et des directives du processus de la TICAD, tout comme dans la mise en œuvre de ses programmes et objectifs.

IV. CONCLUSION/VOIE À SUIVRE

24. Les leçons retenues par la Commission de l'UA dans le processus de la TICAD V et qui devraient lui permettre d'orienter et d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des résultats attendus des divers partenariats, notamment le Plan d'action de la TICAD V, se présentent comme suit :

25. Le partenariat devrait s'établir conformément au Plan stratégique de la Commission de l'UA conformément aux principes du respect des intérêts mutuels des parties.

26. Les cadres de développement prioritaires de l'Union africaine (PIDA, CAADP, AIDA, CARMMA, etc.) ont été cités comme des références fiables pour ses actions en vue de développer le continent, et la TICAD V a recommandé la nécessité d'appuyer

leur mise en œuvre. Par ailleurs, les objectifs du Plan d'action de la TICAD V sont intégrés dans les huit (8) domaines prioritaires du Plan stratégique 2014 - 2017 de la Commission de l'UA. Par conséquent, il est évident qu'en ce qui concerne la voie à suivre, une stratégie doit être élaborée pour assurer la participation effective, cohérente, systématique et méticuleuse des parties prenantes africaines à la mise en œuvre des résultats attendus de la TICAD V. En particulier, les départements et unités de la Commission de l'UA doivent intégrer dans leurs plans d'activités annuels à venir l'identification, la planification et la mise en œuvre des activités liées aux domaines d'intervention privilégiés liés à chacun des six objectifs du Plan d'action de la TICAD V qui correspondent à leurs missions et mandat respectifs.

27. En ce qui concerne la situation qui prévaut au Mali et dans la région du Sahel, toutes les parties sont exhortées à se conformer aux décisions prises par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

28. Afin d'attirer la participation des investisseurs privés japonais à la mise en œuvre de programmes phares tels que le PIDA et le CAADP, la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD devraient entreprendre une « tournée de présentation ».

29. De même, il convient de satisfaire le besoin d'instaurer un environnement sain et sécurisé pour les entreprises en vue d'attirer le secteur privé japonais ainsi que d'autres pays en Afrique.

30. Il y a lieu de renforcer la coopération dans l'arène internationale, de favoriser la consolidation et d'améliorer la coordination des positions communes au sein du système des Nations Unies, du G8 et du G20 ainsi qu'au sein d'autres instances internationales légitimes.

31. Instruction doit être donnée à tous les départements de tutelle de l'UA d'établir et de remplir le cadre de la matrice de mise en œuvre du Plan d'action de Yokohama 2013-2017.

32. Dans les plus brefs délais, il faudrait élaborer un programme de réunions et de contacts à tous les niveaux avec les homologues japonais et d'autres partenaires afin de préciser et de donner des détails sur les différentes actions programmées dans le cadre du Plan d'action afin pour s'assurer sa mise en œuvre dans les délais et de manière coordonnée.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2013

Rapport du sous-comite sur les activites de cooperation multilaterale

Union africaine

Union africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3347

Downloaded from African Union Common Repository